



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 9 décembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - Mme Barbara SCHUMAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS
Mme Laura PFISTER donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Chérif BOUTAFA
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à Mme Dominique SPINI ALIM

Absents excusés :

M. Hasni BEN-REDJEB - M. Yann MONGABURU - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Olivier SIX - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Kheira CAPDEPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20251215_79 - Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

79-(41105). SPORT : Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

Madame Céline MENNETRIER expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble a affirmé les priorités de sa politique publique sportive délibérée en Conseil municipal le 13 mars 2023 (N°12-31032) et a révisé des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives du sport amateur (N°6-34890), le 5 février 2024.

Dans le cadre d'un processus de révision des conditions et tarifs de mise à dispositif des équipements sportifs aux personnes morales engagées dès 2016, la ville de Grenoble a fixé, par délibération du 18 mai 2020 (N°14-22409), de nouvelles conditions et tarification d'utilisation de ces installations sportives.

La ville de Grenoble souhaite à présent mettre à jour la délibération concernant les conditions et tarifs de location des installations sportives municipales dans un souci d'harmonisation avec l'évolution récente des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives du sport amateur.

Il s'agit aussi d'apporter des ajustements techniques permettant de faciliter la mise en œuvre de cette délibération avec :

- la clarification des noms des équipements sportifs à la location (annexes 1, 2 et 3) ;
- l'harmonisation de la tarification entre différents usagers, sans augmentation des tarifs (annexes 1, 2 et 3) ;
- la création d'une catégorie de demandes de formation ou de stages sportifs qui n'existe pas dans la délibération précédente (annexe 2) ;
- des précisions concernant les bénéficiaires et les conditions d'une mise à disposition gratuite : notamment celles des associations sportives grenobloises agréées par le ministère en charge des sports (comme les fédérations sportives multisports), y compris lorsque ces dernières organisent des manifestations sportives fédérales avec billetterie (annexe 4) ainsi que la mise à disposition d'un nombre de créneaux limité pour les clubs professionnels sportifs SASP ;
- des précisions quant à l'organisation de manifestations avec billetterie pour les associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée ainsi que des précisions sur la tarification d'une manifestation sportive au sein d'une installation sportive. En effet, lors d'une demande d'occupation d'une installation sportive dans

le cadre d'une manifestation, il existe un tarif lié à la location de l'équipement (forfait fixe) auquel s'ajoute, s'il y a une billetterie lors de cette manifestation, un forfait variable (annexe 3).

Afin de faire correspondre l'occupation des installations sportives aux priorités de la politique sportive et dans un souci de clarté, il est donc proposé de repréciser les conditions et tarifs de locations des installations sportives municipales avec une application au 1^{er} janvier 2026.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Emancipations du mardi 02 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions et tarifs de location des installations sportives municipales (annexes 1, 2, 3 , 4 et 5) et de dire que ceux-ci sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ;**
- d'abroger la délibération 14-22409 du 18 mai 2020 relative aux conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Céline MENNETRIER

Publiée le : 18 décembre 2025

Occupation des installations sportives grenobloises

GYMNASES ET CENTRES SPORTIFS - PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION (toute demi-heure entamée est due)

	Grenoblois			Non grenoblois		
	Grandes salles (C), d'agrès, boulodrome, 1/2 Halle Clémenceau*, Mur d'escalade & bloc Berthe de Boissieux	Salles moyennes (B, E, F, H&M), plurivalentes et spécialisées****	Petites salles (A, J et G), Salle de réunion, Vestiaires**	Grandes salles (C), d'agrès, boulodrome, 1/2 Halle Clémenceau*, Mur d'escalade & bloc Berthe de Boissieux	Salles moyennes (B, E, F, H&M), plurivalentes et spécialisées****	Petites salles (A, J et G), Salle de réunion, Vestiaires**
Fédérations sportives agréées*** (comité départementaux / régionaux /ligues...)				2,50 €	1,00 €	0,55 €
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)	2,50 €	1,00 €	0,55 €			
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATTPE...) - Hors secondaires				12,50 €	5,00 €	2,75 €
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)	12,50 €	5,00 €	2,75 €			
Société (société sportives, entreprises...)						

*Pour la Halle Clémenceau complète, le tarif est à multiplier par deux

** Location de vestiaires seuls sans salle sportive

*** <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

**** Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, mur d'escalade et bloc (autre que Berthe de Boissieux), cirque...

Occupation des installations sportives grenobloises

PISCINES MUNICIPALES – PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION (toute demi-heure entamée est due)

Grenoblois				Non Grenoblois		
Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Petit Bassin		Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Petit Bassin		
	Bassin complet	1/2 bassin		Bassin complet	1/2 bassin	
Fédérations sportives agréées*(comité départementaux / régionaux /ligues...)	3,00 €	4,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	2,00 €
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)				15,00 €	20,00 €	10,00 €
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATT...)- Hors secondaires						
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)	15,00 €	20,00 €	10,00 €			
Société (société sportives, entreprises...)						

* <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

Occupation des installations sportives grenobloises

TERRAINS DE PLEIN-AIR et PISTES D'ATHLETISME – PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION (toute demi-heure entamée est due)

	Grenoblois	Non Grenoblois	
	Terrain de football à 8, à 11, rugby à 5, à 15, piste d'athlétisme, aires de saut et lancers, vestiaires*	Terrain de football à 8, à 11, rugby à 5, à 15, piste d'athlétisme, vestiaires*	Terrain de football à 8, à 11, rugby à 5, à 15, piste d'athlétisme, aires de saut et lancers, vestiaires*
	1/2 terrain, 1/2 piste	Terrain complet, piste complète	1/2 terrain, 1/2 piste
Fédérations sportives agréées** (comité départementaux / régionaux /ligues...)			1,00 €
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)	1,00 €	2,00 €	2,00 €
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATTIP...) - Hors secondaires			5,00 €
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)	5,00 €	10,00 €	10,00 €
Société (société sportives, entreprises...)			

* Location de vestiaires seuls sans salle sportive

** <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

Occupation des installations sportives grenobloises

GYMNASES ET CENTRES SPORTIFS – PLANIFICATION PONCTUELLE (formation, stage spécifique)

hors bénéficiaire de créneaux annuels

TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION

Grenoblois			Non grenoblois		
Grandes salles (C), d'agrès, boulodrome, 1/2 Halle Clémenceau*, Mur d'escalade & bloc Berthe de Boissieux	Salles moyennes (B, E, F, H&M), plurivalentes et spécialisées****	Petites salles (A, J et G), Salle de réunion, Vestiaires**	Grandes salles (C), d'agrès, boulodrome, 1/2 Halle Clémenceau*, Mur d'escalade & bloc Berthe de Boissieux	Salles moyennes (B, E, F, H&M), plurivalentes et spécialisées****	Petites salles (A, J et G), Salle de réunion, Vestiaires**
Fédérations sportives agréées*** (comité départementaux / régionaux /ligues...)	25,00 €	10,00 €	5,50 €	25,00 €	10,00 €
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)				40,00 €	25,00 €
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATTIP...) - Hors secondaires					15,00 €
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)	40,00 €	25,00 €	15,00 €		
Société (société sportives, entreprises...)					

*Pour la Halle Clémenceau complète, le tarif est à multiplier par deux

** Location de vestiaires seuls sans salle sportive

*** <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

**** Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, mur d'escalade et bloc (autre que Berthe de Boissieux), cirque...

Occupation des installations sportives grenobloises

PISCINES MUNICIPALES – PLANIFICATION PONCTUELLE (formation, stage spécifique)

hors bénéficiaire de créneaux annuels

TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION

	Grenoblois			Non Grenoblois		
	Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Petit Bassin		Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Petit Bassin	
		Bassin complet	1/2 bassin		Bassin complet	1/2 bassin
Fédérations sportives agréées*(comité départementaux / régionaux /ligues...)				15,00 €	20,00 €	10,00 €
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)	15,00 €	20,00 €	10,00 €			
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATTP...) - Hors secondaires				30,00 €	40,00 €	20,00 €
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)	30,00 €	40,00 €	20,00 €			
Société (société sportives, entreprises...)						

* <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

Occupation des installations sportives grenobloises

TERRAINS DE PLEIN-AIR et PISTES D'ATHLETISME – PLANIFICATION PONCTUELLE (formation, stage spécifique)

hors bénéficiaire de créneaux annuels

TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION

Grenoblois		Non Grenoblois	
Terrain de football à 8, à 11, rugby à 5, à 15, piste d'athlétisme, aires de saut et lancers, vestiaires*	Terrain de football à 8, à 11, rugby à 5, à 15, piste d'athlétisme, vestiaires*	Terrain de football à 8, à 11, rugby à 5, à 15, piste d'athlétisme, aires de saut et lancers, vestiaires*	Terrain de football à 8, à 11, rugby à 5, à 15, piste d'athlétisme, vestiaires*
1/2 terrain, 1/2 piste	Terrain complet, piste complète	1/2 terrain, 1/2 piste	Terrain complet, piste complète
Fédérations sportives agréées** (comité départementaux / régionaux /ligues...)	10,00 €	20,00 €	10,00 €
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)			20,00 €
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATTIP...) - Hors secondaires			12,50 €
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)	12,50 €	25,00 €	25,00 €
Société (société sportives, entreprises...)			

* Location de vestiaires seuls sans salle sportive

** <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

Occupation des installations sportives grenobloises

GYMNASES / CENTRES SPORTIFS / STADES -MANIFESTATION SANS BILLETTERIE – FORFAIT FIXE

TARIFS FORFAITAIRE POUR 1 HEURE D'UTILISATION ***

Grenoblois					Non grenoblois				
Grandes salles (C), d'agres, boulodrome, Mur d'escalade & bloc Berthe de Boissieux	Salles moyennes (B, E, F, H&M), plurivalentes et spécialisées****	Petites salles (A, J et G), Salle de réunions, Stades, pistes d'athlétisme, anneau de vitesse, annexe Lesdiguières, Vestiaires*	Halle Clémenceau	Stade Lesdiguières (terrain d'honneur ou terrains d'honneur et annexe)	Grandes salles (C), d'agres, boulodrome, Mur d'escalade & bloc Berthe de Boissieux	Salles moyennes (B, E, F, H&M), plurivalentes et spécialisées** **	Petites salles (A, J et G), Salle de réunions, Stades, pistes d'athlétisme, anneau de vitesse, annexe Lesdiguières, Vestiaires*	Halle Clémenceau	Stade Lesdiguières (terrain d'honneur ou terrains d'honneur et annexe)
Fédérations sportives agréées** (comité départementaux / régionaux /ligues...)					40,00 €	30,00 €	20,00 €		
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €		50,00 €	36,00 €		
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATTIP...) - Hors secondaires								24,00 €	100,00€
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)	60,00 €	40,00 €	28,00 €	120,00 €		70,00 €	45,00 €	30,00 €	140,00 €
Société (société sportives, entreprises...)	70,00 €	50,00 €	35,00 €	200,00 €	450,00 €	80,00 €	55,00 €	40,00 €	230,00 €
									480,00 €

* Location de vestiaires seuls sans salle sportive

** <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

***La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris)

**** Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, mur d'escalade et bloc (autre que Berthe de Boissieux), cirque...

Occupation des installations sportives grenobloises

PISCINES MUNICIPALES -MANIFESTATION SANS BILLETTERIE - FORFAIT FIXE

TARIFS FORFAITAIRE POUR 1 HEURE D'UTILISATION *

	Grenoblois		Non Grenoblois	
	Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Petit Bassin complet	Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Petit Bassin complet
Fédérations sportives agréées** (comité départementaux / régionaux /ligues...)			20,00 €	46,00 €
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)	20,00 €	46,00 €	26,00 €	61,00 €
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATT...) - Hors secondaires				
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)	32,00 €	77,00 €	35,00 €	80,00 €
Société (société sportives, entreprises...)				

* La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris)

** <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

Occupation des installations sportives grenobloises

GYMNASES / CENTRES SPORTIFS / STADES / PISCINES MUNICIPALES -MANIFESTATION AVEC BILLETTERIE – FORFAIT PART VARIABLE

TARIFS FORFAITAIRES POUR LA TENUE D'UNE MANIFESTATION QUELQU'EN SOIT LA DUREE

	Grenoblois				Non grenoblois			
	Halle Clémenceau	Stade Lesdiguières	Piscines	Toute autre installation	Halle Clémenceau	Stade Lesdiguières	Piscines	Toute autre installation
Fédérations sportives agréées*(comité départementaux / régionaux /ligues...)								
Associations (sportives, non sportives, de lycées, étudiantes, d'entreprises)								
Etablissements scolaires/spécialisés (primaires, universitaires, IME, CATTTP...) - Hors secondaires	400,00 €	500,00 €	300,00 €	200,00 €	600,00 €	750,00 €	300,00 €	300,00 €
Organisations (partis politiques, syndicats, administrations, CE...)								
Société (société sportives, entreprises...)								

* <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

Si après la manifestation, l'usager a laissé l'équipement dans un état non conforme au règlement intérieur et à la convention et nécessite une prestation de nettoyage, une facturation sera adressée à l'usager réservant.

Une majoration de 10 % est appliquée au montant total pour la location des équipements sportifs le dimanche pour une manifestation.

Si le réservant effectue une billetterie pour la manifestation, il se verra attribuer en plus de la part fixe qui correspondant au tarif de location des installations sportives, de la part variable.

Occupation des installations sportives grenobloises

Conditions d'exonération de redevance des installations sportives

PLANIFICATION -MANIFESTATIONS - EVENEMENTIEL

Bénéficiaires d'une mise à disposition gratuite			
Status	Structures	Conditions	Exemples
Association loi 1901	Associations sportives à caractère scolaire pour les élémentaires	Aucune	USEP (cross des écoles élémentaires)
	Associations sportives grenobloises agréées*	Domiciliation grenobloise (siège social)** Activités sportives et administratives (réunions) Organisation de manifestation avec billetterie proposée	
	Associations socioculturelles ; spécialisées (handicap, Insertion), caritatives ; humanitaires	Domiciliation grenobloise (siège social)** Activités sportives Organisation de manifestations humanitaires et caritatives	MJC, AFIPH, Asso. Paralysées de France ...
	Comité Social des agents de la Ville de Grenoble	Activités sportives	COS Ville de Grenoble
	Établissements de la petite enfance	Domiciliation grenobloise (siège social)**	Crèche
Institutions publiques et parapubliques	Direction Ville de Grenoble ou du CCAS	Activités sportives***	Crèche, MDH...
	Écoles primaires publiques ou privées sous contrat	Domiciliation grenobloise (siège social)**	
	Administrations et organismes assimilés	Activités sportives dans l'obligation de leurs fonctions	Police nationale, municipale, CRS, Sapeurs pompiers...
	Établissement d'enseignement ou de soins spécialisés	Domiciliation grenobloise (siège social)** Activités sportives	IME, CATT, Hôpital de jour, CNFPT...
Entreprises	Clubs sportifs professionnels SASP	Domiciliation grenobloise (siège social)** Activités sportives 10 créneaux / an	FCG, GF38, Bruleurs de Loup

* <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>

** La domiciliation grenobloise se vérifie avec le siège social de la structure.

*** Une direction de la Ville de Grenoble ou du CCAS ne peut pas réserver pour le compte d'une autre structure pour bénéficier d'une gratuité.

Occupation des installations sportives grenobloises

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECONDAIRE

ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES

FEDERATIONS SPORTIVES DU SECONDAIRE

INSTITUTS DE FORMATION CONVENTIONNES

TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS

Piscines		
Forfait 1h/1 classe (jusqu'à 3 lignes)	Collèges/ Associations sportives des collèges/ fédérations sportives scolaires	67,85 € ³
	Lycées	47,00 €

Centres sportifs et gymnases-salles C, B, A et spécialisées et 1/2 Halle Clémenceau¹		
Forfait 1h/1 classe	Collèges/ Associations sportives des collèges/ fédérations sportives scolaires	15,09 € ³
	Lycées	14,00 €

¹Le tarif Halle Complète correspond au tarif demi Halle multiplié par 2

1/2 Terrains de plein air ; 1/2 plateau d'athlétisme ; 1/2 anneau de vitesse²		
Forfait 1h/1 classe	Collèges/ Associations sportives des collèges/ fédérations sportives scolaires	9,04 € ³
	Lycées	4,50 €

²Le tarif terrain complet, plateau d'athlétisme complet ou anneau complet correspond au tarif demi-terrain, demi-plateau d'athlétisme ou demi-anneau multiplié par 2

³Les tarifs horaires ci-dessus correspondent à la tarification servant de base à la détermination des tarifs de l'année 2025 et seront revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction des immeubles à l'usage d'habitation (ICC) fourni par l'INSEE.

Pour l'année 2025, il convient d'appliquer la formule suivante :

Taux horaire 2025 =

Taux horaire ci-dessus X : indice ICC du 3^{ème} trimestre 2024 / indice ICC du 3^{ème} trimestre 2023

Pour les années suivantes, la révision des tarifs horaires s'effectue selon les modalités suivantes :

Taux horaire n =

Taux horaire n-1 X : indice ICC du 3^{ème} trimestre n-1 / indice ICC du 3^{ème} trimestre n-2